



Membres en exercice : 29

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le 11 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 décembre 2024. Publication de la convocation le : 6 décembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
Mme Sandrine URVOIS  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
M. Jean-François MARZIN  
M. Didier GUILLON  
Mme Corinne BRIANT  
M. Philippe LAPORTE  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Jean-Jacques COLIN  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 17 DEC. 2024

Date de publication : 17 DEC. 2024

**Délibération n° 2024-138 : Rénovation du cinéma Le Goyen : avenant n°4 à la mission de maîtrise d'œuvre**

**Rapporteur** : M. Michel VAN PRAET

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le chantier de rénovation du cinéma Le Goyen a connu de nombreux dégâts au moment de la tempête CIARAN.

Les dégâts ont donné lieu à des travaux supplémentaires à ceux prévus au marché de rénovation et ont dû faire l'objet d'un suivi de la maîtrise d'œuvre désignée tel que listé ci-dessous :

- Intervention pour la mise en sécurité des lieux, reprise des tôles de toitures en partie arrachées ;
- Visite et intervention en urgence pour le retrait de la laine de roche détremée dans les combles ;

- Consultation et intervention pour la pose d'un échafaudage dans la salle du balcon et dans la salle ;
- Visite et intervention pour la reprise des plafonds abîmés compris sondage, dépose des parties à reprendre ;
- Reprise du plafond de la salle par plâtrier staffeur ;
- Consultation et reprise des peintures des zones impactées ;
- Consultation du conduit des fumées impacté par la tempête.

Aussi, un avenant aux honoraires de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Le montant initial de la mission de maîtrise d'œuvre est de 54 617,35 € HT.

L'avenant est de 4 943,19 €HT, portant la mission de maîtrise d'œuvre à 59 560,54 € HT.

Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jean-Jacques COLIN avaient quitté la séance au moment de la présentation de la présente délibération et n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'avenant pour honoraires de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation du cinéma Le Goyen pour un montant de 4 943,19€ HT ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concerné ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

